

Compte-rendu de la séance du mercredi 7 juin 2017

Etaient présents

MONSIEUR LEYRIT	Président
MADAME CASILLO	Vice-présidente
MONSIEUR ARCHIMBAUD	Vice-président
MADAME BREVAN	
MONSIEUR DEZOBRY	
MONSIEUR GILLARD	
MONSIEUR HABIG	
MADAME HAREL-DUTIROU	
MONSIEUR HOESTLANDT	
MONSIEUR PEYLET	
MONSIEUR LABAT	pouvoir à Mme POPELIN
MONSIEUR LAUBARD	pouvoir à M. HOESTLANDT
MADAME PAILLARES	
MADAME POPELIN	
MADAME QUERITE	
MADAME SEVRAIN	

Absents excusés

MONSIEUR BARDY	
MONSIEUR BEAUD de BRIVE	pouvoir à Mme HREL DUTIROU
MADAME ESTROSI SASSONE	pouvoir à M. HABIG
MONSIEUR FOURNIER	
MADAME GALLIEN	pouvoir à M. LEYRIT
MADAME HEERS	pouvoir à M. PEYLET
MADAME SERRANO	

Membres du secrétariat général de la CNDP

Mme LAVARDE, Secrétaire Générale, Mesdames DELEARDE et MOREAU chargées de mission et Monsieur SCHEERS, stagiaire.

Le Président Christian LEYRIT ouvre la séance de la Commission nationale à 10h00 après s'être assuré que le quorum était atteint.

Il présente les excuses des membres empêchés et fait état des pouvoirs reçus.

1) Approbation du PV de la séance du 3 mai 2017.

Le procès-verbal est approuvé.

2) Nouvelles saisines

- **Projet MAGEO de mise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Compiègne et Creil (60).**

La Commission a auditionné Monsieur Alain MONTEIL (Directeur territorial du bassin de la Seine), Monsieur Frédéric ALPHAND (Directeur territorial adjoint du bassin de la Seine), Madame Nathalie MACE (Chef du service Etudes et Grands Travaux, Voies Navigables de France) et Monsieur Mathieu BARBOT (Chef de l'unité Etude et Grands Travaux 3 / chef de projet MAGEO, Voies Navigables de France).

Le projet MAGEO consiste à mettre l'Oise entre Compiègne et Creil, soit 42 km, au gabarit Vb, permettant de garantir la continuité de la navigation des bateaux de 180 m (4400 tonnes) sur la liaison Seine-Escaut. Cette liaison est étroitement liée à la construction du canal Seine-Nord Europe, qui reliera les bassins de la Seine et du Nord-Pas-de-Calais. Les travaux consistent en l'approfondissement du lit de la rivière, la rectification de certaines courbes, la reprise des berges et l'optimisation des bassins d'écrêtement des crues. Le montant total du projet est estimé à 288 M€ (valeur 2012).

Il s'agit d'un projet ancien pour lequel la CNDP avait recommandé, en juillet 2011, l'organisation d'une concertation sous l'égide d'un garant qu'elle avait désignée.

L'enquête publique n'ayant pas été ouverte dans un délai de cinq ans, le maître d'ouvrage, Voies Navigables de France, était tenu de ressaisir la CNDP, en application de l'article L121-12 du code de l'environnement.

Le dossier du maître d'ouvrage montre que les évolutions apportées au projet et les évolutions des coûts depuis 2012 découlent pour partie de la concertation et pour partie d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Ces évolutions ne sont pas de nature à justifier une nouvelle phase de concertation avant l'ouverture de l'enquête publique.

- **Projet de nouvelle liaison routière entre la commune de Saint-Pierre et le col de Bellevue, dite Route des Géraniums, à La Réunion.**

La Commission a auditionné Monsieur Dominique FOURNEL (Conseiller régional délégué aux grands chantiers), Monsieur Nicolas MORBE (Directeur Général Adjoint Grands Chantiers, Transports et Déplacements), Monsieur Arnaud CLAUDE (Directeur Etudes et Grands Chantiers), Monsieur Gabriel SANCHEZ (Expert concertation, Bureau d'étude SETEC Organisation) et Madame Adeline BONCHE (Directeur de Missions, Bureau d'étude SETEC Organisation).

Le Conseil Régional de la Réunion, maître d'ouvrage, a saisi la CNDP d'un projet de création de nouvelle liaison routière entre les communes de Saint-Pierre et du Tampon, en substitution à la route nationale N°3, actuellement surchargée (plus de 50 000 véhicules/jour).

Six variantes de tracé ont été envisagées, d'une longueur de 22 à 24 km. Le coût est compris entre 360 et 583 M€ hors taxes, le financement étant assuré par la Région Réunion.

Des concertations ont eu lieu avec les acteurs institutionnels mais le public n'a pas encore eu d'informations précises sur le projet. Le maître d'ouvrage a fait état de son ouverture à tous les types de solutions permettant de résoudre le problème de congestion routière, aucune n'étant a priori pleinement satisfaisante.

Considérant que les enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui s'attachent à ce projet sont importants, la CNDP a décidé de l'organisation d'un débat public, dont l'animation sera confiée à une commission particulière qu'elle désignera.

3) Concertation post-concertation recommandée.

- **Projet MAGEO de mise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Compiègne et Creil (60).**

La Commission a auditionné Monsieur Pierre-Gérard Merlette, garant désigné pour cette concertation.

Le garant souligne que l'essentiel de la concertation avait eu lieu lors de la concertation recommandée de 2011. Ensuite les ateliers thématiques de 2012 ont permis d'approfondir certains points. Pour diverses raisons la concertation a été suspendue et n'a pu reprendre qu'en 2015, alors que les craintes des associations de riverains du Val d'Oise quant à la neutralité hydraulique du dispositif s'étaient cristallisées. Le garant souligne les efforts du maître d'ouvrage pour apporter des réponses et l'efficacité de la réunion de conciliation qui s'est tenue sous l'égide de la CNDP et en présence du directeur général de VNF en mars 2016. A l'issue de la concertation, tous les engagements souscrits par VNF lors de la première phase de concertation ont été satisfaits.

La Commission a donné acte du rapport du garant, Monsieur Pierre-Gérard MERLETTE et du compte-rendu du maître d'ouvrage de la concertation qui s'est déroulée de fin 2012 à fin 2016. Ces documents seront joints au dossier d'enquête publique.

4) Concertation recommandée

- **Projet d'implantation du Campus Hospitalo-Universitaire du Grand Paris Nord sur la commune de Saint-Ouen (93).**

La Commission a auditionné Monsieur Jean-Pierre TIFFON, garant de la concertation recommandée sur le projet.

La présidente de l'Université Paris-Diderot a saisi la CNDP à propos du projet de Campus Hospitalo-Universitaire du Grand Paris Nord (CHUGPN) à Saint-Ouen pour sa partie universitaire. Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste intégrant l'implantation d'un nouvel hôpital (en remplacement des hôpitaux Bichat et Beaujon) dont l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (APHP) est maître d'ouvrage.

La concertation s'est déroulée du 27 janvier au 17 mars 2017. Il s'agit d'un projet complexe qui associe un volet universitaire à un volet hospitalier dont l'APHP est le maître d'ouvrage. La concertation a permis de traiter plusieurs points notamment le volet financier et mis en évidence que la modification de l'implantation des bâtiments aura des incidences fortes sur le coût de réalisation ce qui risque de remettre en cause le projet. L'attention du public s'est focalisée sur l'insertion du projet dans son environnement urbain.

Le garant a souligné le caractère fortement évolutif du projet justifiant sa recommandation au maître d'ouvrage de poursuivre la concertation avec le public jusqu'à la réalisation finale.

La CNDP a pris acte du compte rendu du maître d'ouvrage et du rapport du garant, relatifs à cette concertation. Ces documents seront joints au dossier d'enquête publique.

5) Concertations préalables

- **Projet de centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny (93).**

La Commission a auditionné Monsieur Jacques ROUDIER, garant de la concertation préalable. Il s'agit d'une concertation préalable dont la Commission a décidé l'organisation le 4 janvier 2017. Le 8 mars 2017 et elle a approuvé les modalités de concertation proposées par le maître d'ouvrage et le calendrier de sa mise en œuvre.

Le garant précise que le maître d'ouvrage n'a pas d'avis prédéfini entre les trois options présentées dans le dossier de concertation. Le dossier est technique car le sujet est complexe et le garant a souhaité que toutes les facettes soient abordées.

La Commission a considéré le document de concertation comme suffisamment complet pour engager la concertation préalable.

- **Projet du Campus Paris Saint-Germain à Poissy (78).**

La Commission a auditionné Monsieur Michel GAILLARD, garant de la concertation préalable. Le 5 avril 2017, la Commission a décidé de l'organisation d'une concertation sous l'égide d'un garant. Celui-ci a été étroitement associé à la définition des modalités de la concertation et à l'élaboration du document de concertation. Le périmètre de la concertation a été étendu aux communes limitrophes du projet et il convient d'être vigilant sur deux points : la proximité du campus avec un hameau de la ville de Poissy et les modalités d'accès au stade les soirs de match, même si ce dernier ne comprend in fine que 3000 places.

La Commission a validé les modalités d'organisation de la concertation ainsi que son calendrier. Elle a estimé que le dossier de concertation était suffisamment complet pour permettre le lancement de la concertation.

- **Projet de parc pilote d'éoliennes flottantes « Provence Grand Large » au large du Golfe de Fos (13).**

Madame Claude BREVAN, garante de cette concertation, en a présenté le bilan.

La garante a qualifié cette concertation d'exemplaire explicitant le fait que le rôle du garant a été limité.

La Commission a donné acte du bilan de la garante de la concertation préalable sur le projet de parc pilote d'éoliennes flottantes au large du Golfe de Fos. Ce document sera publié sur le site de la CNDP et joint au dossier d'enquête publique.

- **Projet de parc pilote « Les Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion » au large de Le Barcarès (66) et de Leucate (11).**

Madame BREVAN, garante de la concertation préalable a présenté le calendrier et les modalités envisagées pour la concertation ainsi que le projet de document support de la concertation. Le contexte n'est pas identique à celui qui prévalait dans le Golfe de Fos mais tous les enjeux ont d'ores et déjà été traités avec les acteurs locaux. Cette phase de concertation sera surtout de l'information et de la sensibilisation du public au projet.

La Commission a validé les modalités d'organisation de la concertation ainsi que son calendrier. Elle a estimé que le dossier de concertation était suffisamment complet pour permettre le lancement de la concertation.

- **Projet de déviation de la RN12 à Ernée (53).**

La DREAL des Pays de la Loire a décidé d'organiser une concertation préalable sur le projet de déviation de la RN12 à hauteur de la commune d'Ernée, elle a saisi la CNDP en vue de la désignation d'un garant. L'objectif de la concertation est de définir le tracé de la déviation parmi les différentes variantes possibles.

La Commission a désigné Madame Isabelle JARRY.

6) Questions diverses

- **Désignation du référent déontologue.**

L'article 28 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, créé par la loi 2016-483 du 20 avril 2016 prévoit que "tout fonctionnaire a le droit de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et principes déontologiques" auxquels il est soumis.

Le décret 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique précise les conditions de désignation des ces référents et rappelle que ce référent doit également être désigné dans les AAI. La Commission a décidé de confier cette mission à la secrétaire générale Madame Françoise LAVARDE.

- **Constitution du groupe de travail pour la rédaction des chartes de déontologie.**

Mesdames BREVAN, CASILLO, POPELIN et SEVRAIN et Monsieur HOESTLANDT se sont portés candidats.

Madame POPELIN ayant suggéré que le groupe de travail puisse bénéficier du fruit des réflexions conduite par la commission nationale de la déontologie et des lanceurs d'alerte en matière de santé publique et d'environnement, le groupe de travail ne se réunira qu'à l'automne 2017.

- **Réseau "L'Esprit d'Aarhus".**

Il s'agit de la concrétisation d'un des 21 chantiers adopté en novembre 2013. Le réseau sera formellement lancé le 16 juin prochain, lors de la réunion de l'observatoire international de la démocratie participative (OIDP) à Montréal. Le site Internet développé à cette occasion a été rapidement présenté.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 13 heures.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 5 juillet 2017 à 9 heures 30 et se poursuivra en début d'après-midi compte tenu du nombre de nouvelles saisines qui seront à examiner.

Le Président



Christian LEYRIT